

**Syndicat Intercommunal des
Ecoles de Rochefort-en-
Yvelines/Longvilliers**

DCS/2023-24

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Date de convocation :
29 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à 9h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIE à Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M Lambert Sylvain, Président.

Etaient présents : Sylvain Lambert, Maurice Chanclud et Caroline Poyart, Sandrine Buisson

Nombre de Conseillers

En exercice : 4

Présents : 4

Votants : 4

Secrétaire de séance : Caroline Poyart

Objet : Révision des tarifs du périscolaire

Monsieur le Président propose que les tarifs des services périscolaires soient révisés. Il précise les tarifs actuels :

- Séance de la garderie matin : 2.05 euros
- Restauration scolaire
 - o Repas : 4.60 euros
 - o Panier repas dans le cadre d'un PAI : 2 euros
- Séance de la garderie du soir – Ecole maternelle : 4.10 euros
- Séance d'étude du soir – Ecole élémentaire : 4.10 euros
- Retard d'un parent à la sortie d'un service périscolaire : 20 euros
- Présence à une séance du périscolaire non réservée : 10 euros

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} novembre 2023 :

- Séance garderie matin : 2.05 euros
- Restauration scolaire :
 - o Repas : 6.15 euros
 - o Panier repas dans le cadre d'un PAI : 2 euros
- Séance de la garderie du soir – Ecole maternelle : 4.10 euros
- Séance d'étude du soir – Ecole élémentaire : 4.10 euros
- Retard d'un parent à la sortie d'un service périscolaire : 20 euros
- Présence à une séance du périscolaire non réservée : 10 euros

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 078-257801258-20231005-2023_24-DE

Le Président soussigné, certifie que la délibération n° DCS/2023-24 a été affichée en mairie le 5 octobre 2023 et rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 12.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à Monsieur le Sous-préfet de Rambouillet le 5 octobre 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Rochefort, le 5 octobre 2023



Le Président, Sylvain LAMBERT